

tés diverses, ou de difficultés sociales au milieu desquelles elles se trouvent, ne peuvent pas travailler... Ces personnes-là ne peuvent vivre que de dons... Le sentiment qui préside à la distribution de ces dons s'appelle la charité... On voit que la loi de charité résume et implique les deux lois précédentes."

D'après cette citation de Lapeyre, on voit donc que l'éducation doit tendre à rendre l'homme travaillant, sobre et charitable. Or, est-il un homme plus naturellement enclin au travail, à la sobriété et à la charité que l'homme des champs, surtout si, dès son jeune âge on lui donne une éducation et, au cours de cette dernière, à mesure qu'il vieillit, une instruction qui le conserve à la culture de la terre? Nulle classe n'offre un plus beau champ au dévoué labeur de l'éducateur chrétien que la classe agricole parmi laquelle, toujours, le travail, la sobriété et la charité sont en honneur. N'a-t-on donc pas raison de chercher à remettre cette noble classe à son vrai niveau, en donnant une éducation agricole supérieure à ceux qui sont chargés de l'instruire et de la diriger, afin qu'eux-mêmes, pénétrés de l'importance du rôle qu'ils ont à jouer et comprenant bien ce que nous appelons la philosophie de l'agriculture, puissent en inculquer les principes à nos fils de cultivateurs, à tous les étages de leur éducation et de leur instruction.

Cette nécessité d'une éducation spéciale et d'une instruction de premier ordre en agriculture pour la jeunesse de la classe agricole est reconnue partout d'ailleurs. Un professeur australien, rapporte le *Journal du Département d'Agriculture de Victoria*, disait ce qui suit à l'adresse d'instituteurs réunis en convention au collège de Melbourne :

"La première chose à faire est de poser des principes et de démontrer des faits dont l'instituteur profitera pour